



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT

ANNEE 2026

FME (FONDS DE MODERNISATION DES EAJE)

*Vous devez déposer votre demande avant le démarrage des travaux ou l'achat du matériel.
Vous devez joindre les devis à la présente demande.
Date limite de dépôt des dossiers : 31/08/2026*

1 LE DEMANDEUR

Nom et fonction : **VERICEL Pierre, Président de la Communauté de Communes de Forez -Est**

(Personne morale destinataire des factures concernant les dépenses ET appelée à signer le contrat avec la Caf)

Adresse : **Communauté de Communes de Forez-Est – 6 place Paul Larue**

Code postal : **42 110** Ville : **Feurs**

Courriel de la personne morale pour signature électronique : p.vericel@forez-est.fr

Numéro Insee de la commune d'implantation : **42094**

N°Siren / Siret de l'organisme promoteur : **200 065 894 / 200 065 894 00236**

L'organisme promoteur est-il assujetti à la Tva ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, copie de l'attestation de régularisation fiscale.

Statut d'occupation :

☒ Propriétaire

☐ Locataire

☐ Local mis à disposition

A joindre justificatif relatif aux conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou conditions d'occupation des locaux (photocopie du titre d'occupation du terrain ou des locaux, certificat de propriété...).

Dossier suivi par : **Lydie GOUTAGNEUX** Fonction : **Chargée de coopération CTG Petite-Enfance** Tél. : **04 77 94 55 68** E-mail : l.goutagneux@forez-est.fr

2 EQUIPEMENT CONCERNE PAR LA DEMANDE FME

Nom de l'équipement : **Micro-crèche L'ARCHE DES PITCHOUS, située à Bellegarde-en-Forez**

(exemple : nom de la crèche, de la halte-garderie, du centre social, où seront réalisés les travaux)

Nature de l'activité : **micro-crèche**

(exemple : crèche, jardin d'enfants, micro-crèche...)

Gestionnaire de l'équipement : **Association Familles Rurales Loire Services**

Adresse de l'équipement : **20 bis place des Combattants – 42210 Bellegarde-en-Forez**

Code INSEE de la commune : **42013**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2872026-AU

Accusé certifié exécutoire 1/17

Réception par le préfet : 04/08/2026

Numéro Insee de la commune d'implantation : **42013**

Date prévisionnelle de début des travaux : août 2026

Date prévisionnelle de fin des travaux : février 2027

Nombre de places avant les travaux : **10** Nombre de places après les travaux : **10**

③ CRITERES D'EVALUATION

L'équipement se situe en Quartier Politique de la Ville :

Oui : ☐ Non : ☒

L'équipement se situe en FRR/ZRR :

Oui : ☐ Non : ☒

Ancienneté des locaux (âge de la construction) : **2012**

Date d'ouverture initiale de la structure : **2010**

Ce projet fait-il partie d'un plan d'action CTG ?

OUI, ce projet est inscrit sur l'axe thématique n°2 : Famille / Parentalité, dans le cadre de l'action n°3 : Diversifier l'offre d'accueil adaptée aux besoins des familles. Ce projet répond à l'objectif de « Développer et pérenniser les places d'accueil existantes »

Ce projet entre-t-il dans le dispositif AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle - Autorisation délivrée par le Comité de sélection CAF/Conseil départemental) **non**

Une demande de FME a-t-elle déjà été effectuée ?

Non : ☐ Si oui, date de l'accord (cf. convention) : 2019

Un plan crèche a-t-il déjà été réalisé ?

Non : ☒ Si oui, date de l'accord (cf. convention) :

L'absence de travaux de modernisation entraine-t-il un risque de fermeture de l'établissement ?

Non : ☐ Si oui, combien ? Merci de préciser les motifs et la nature de la fermeture (partielle ou totale) : **obligation d'application du référentiel bâtiminaire.**

A quel(s) objectif(s) répondent les travaux de modernisation :

- ☐ Réalisation d'opération de rénovation.
- ☐ Réalisation d'opération facilitant la fourniture des repas et le stockage des couches.
- ☐ Achat ou remplacement d'un logiciel de gestion ou d'un système automatisé d'enregistrement des présences.
- ☒ Accompagner la mise en conformité découlant de la réforme des modes d'accueil impulsée depuis 2021.
 - ☐ Accessibilité, sécurité et sûreté
 - ☐ Eclairage et Luminosité
 - ☐ Températures
 - ☒ Sécurisation des espaces d'accueil
 - ☐ Zone d'entrée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2872026-AU

Accusé certifié exécutoire **2/17**

Réception par le préfet : 04/08/2026

- ☐ Les Espaces de changes
- ☐ Les espaces de sommeil
- ☐ La biberonnerie
- ☒ Espaces extérieurs
- ☐ Surfaces et Volumes
- ☐ Qualité de l'air et Sonorité
- ☐ Organisation des espaces d'accueil du public
- ☐ Espaces nécessaires pour la direction, les réunions et les entretiens
- ☐ Espaces techniques
- ☐ Matériel de puériculture jeux et jouets
- ☐ Matériel destiné aux professionnels
- ☐ Matériel de couchage
- ☐ Matériel de communication interne

☐ Adaptation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service, rendue nécessaires par la loi Egalim

☐ Amélioration des conditions de travail des professionnels au-delà de la simple mise en conformité avec les obligations résultant du droit de travail.

☐ Adaptation de l'équipement aux enjeux de la transition écologique.

Merci de préciser comment les travaux répondent à un ou plusieurs de ces objectifs dans la partie descriptif du projet.

=> Les travaux ou achats font-ils suite à un rapport de la PMI ? ☐ Oui ☒ Non

=> Avez-vous présenté votre projet à la PMI ? ☒ Oui ☐ Non

4 DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET :

(joindre le document relatif au projet ; s'il n'en a pas été établi, compléter le cadre ci-dessous

La Micro-crèche L'ARCHE DES PITCHOUS, située à Bellegarde-en-Forez, est gérée par l'association Familles Rurales Loire Services, et est soutenue financièrement par la Communauté de Communes de Forez-Est, au titre de sa compétence Petite-Enfance. Dans ce cadre, la CC Forez-Est met à disposition de la crèche, des locaux dont elle est propriétaire ; qui sont situés 20 bis place des Combattants à Bellegarde-en-Forez (42210).

Détail du contexte, du besoin et du projet de travaux :

Les travaux prévus à la Micro-crèche L'ARCHE DES PITCHOUS, visent la sécurisation des espaces intérieurs et extérieurs d'accueil des enfants, notamment en application du référentiel bâtiminaire au 1^{er} septembre 2026.

À l'intérieur, des améliorations seront apportées pour renforcer la sécurité, conformément au référentiel :

- Les portes donnant sur des espaces avec présence d'enfants seront remplacées par des portes avec oculi vitrés, poignées à hauteur suffisante minimum de 1,30m, et anti-pinces-doigts situés sur les deux côtés des portes. Certaines portes seront posées sans oculus selon l'emplacement, lorsqu'elles n'ouvrent pas dans un espace où les enfants sont présents.
- Portillon de la salle de change modifiées avec anti-pinces-doigts et oculus vitrée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2872026-AU

Accusé certifié exécutoire **3/17**

Réception par le préfet : 04/08/2026

À l'extérieur, des travaux permettront de renforcer la sécurité, conformément au référentiel :

- La pose d'avancées de toiture type « casquette », permettra de protéger la zone d'accueil des enfants de chutes d'objets, depuis les étages du bâtiment.
- Le portillon extérieur sera changé pour permettre de réhausser la hauteur, actuellement insuffisante.

5 PLAN DE FINANCEMENT

Le montant du budget d'investissement doit correspondre au montant total des devis retenus.

Les montants doivent être indiqués :

- HT si le demandeur peut bénéficier de la récupération de la TVA (Notamment pour les collectivités territoriales)
- TTC si le demandeur ne peut pas bénéficier de la récupération de la TVA

Le versement de la subvention se fait sur facture acquittée. Pas de versement possible d'avance ou d'acompte.

Détail dépenses	Montant des dépenses	Détail recettes	Montant des recettes
(voir la ventilation en annexe)	<i>Le montant est « hors taxe » pour les promoteurs qui ont la possibilité de déduire la Tva sur les investissements. A contrario pour les promoteurs qui n'ont pas cette faculté, le montant est « toutes taxes comprises »</i>		(détail des financements prévus)
Fonciers :		Subventions (à préciser) :	
Gros œuvre :		FME	12 512,40 €
Aménagement intérieur : <i>Portes et portillons : devis n°1</i>	3 000,00 € HT		
Equipement simple et particulier			
Honoraires et frais administratifs		Apport propre :	3 128,10 €
Autre frais : (fournir le détail)		Autres recettes (à préciser) :	
<i>Métallerie (avancée toiture et portillon extérieur) : devis n°2</i>	12 640,50€ HT		
TOTAL	15 640,50 € HT	TOTAL	15 640,50 €

- ❖ Les travaux en régie ne doivent être comptabilisés que pour la valeur des matériaux
- ❖ Le bénévolat ne doit pas donner lieu à valorisation

❖ Joindre les devis + annexer un état récapitulatif des devis

❖ Pour les micro-crèches fonctionnant selon le mode PAJE, le financement est limité à 50 % des dépenses liées exclusivement aux obligations de mise en conformité avec le référentiel bâtimementaire

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2872026-AU

Accusé certifié exécutoire 4/17

Réception par le préfet : 04/08/2026

⑥ Engagements du demandeur

Les renseignements contenus dans ce dossier sont certifiés exacts par le **demandeur**.

A **Feurs**

Le.....

Nom – Prénom : **VERICEL Pierre** Qualité : **Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

(Personne habilitée à signer un contrat avec la Caf)

Cachet et signature :

⑦ PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE IMPERATIF

RAPPEL IMPORTANT :

- Tout achat et/ou travaux effectués avant le dépôt du dossier complet ne peuvent faire l'objet d'une demande d'intervention financière de notre organisme.
- Tout achat et/ou travaux effectués entre la date de dépôt **du dossier complet** et la date de décision prise par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet d'une intervention financière de notre organisme, **mais ne saurait préjuger de la décision définitive de la Caisse d'allocations familiales**.

Le présent questionnaire et toutes les pièces complémentaires doivent être adressés
Au chargé de conseil et développement de votre territoire

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE
(NE PAS FOURNIR CELLES QUI ONT DEJA ETE PRODUITES POUR UN AUTRE DOSSIER)

I – PIECES JUSTIFICATIVES RELATIVES AUX PROMOTEURS

I .1 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Récépissé de déclaration en Préfecture, numéro SIRET.
Vocation	- Statuts datés et signés – chiffres clés – nombre d'adhérents, effectif salarié... .
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation du promoteur relative au respect des obligations sociales. - Attestation précisant que le promoteur a recours à un commissaire aux comptes pour les associations recevant des subventions d'un montant global $\geq$ à 153.000 € ou si 2 des 3 conditions suivantes sont remplies : effectif $\geq$ 50 salariés, CA $\geq$ 3.100.000 €, total du bilan $>$ 1.550.000 € - Attestation URSSAF à jour
Capacité du contractant	- Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau - Délibération du Conseil d'Administration autorisant le contractant à signer
Engagement à réaliser l'opération	- Délibération du Conseil d'Administration autorisant l'opération d'investissement - Attestation précisant que le promoteur ne fait pas l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou n'est pas en liquidation judiciaire.
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du promoteur.

I .2 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Délibération de l'instance compétence autorisant l'opération d'investissement et son représentant à signer - Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU/SIVOM/EPCI/ Communauté de communes et détaillant le champ de compétence
Vocation	- Statuts datés et signés.
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation du promoteur relative au respect des obligations
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne.

I .3 – Entreprises- Groupements d'entreprises- Sociétés

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Extrait du registre du commerce, numéro SIRET
Vocation	- Statuts datés et signés
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation du promoteur - Attestation URSSAF
Capacité du contractant	- Statuts extraits K bis du registre du commerce
Engagement à réaliser l'opération	- Attestation précisant que le promoteur ne fait pas l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou n'est pas en liquidation judiciaire.
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du promoteur.
Pérennité	- Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (le cas échéant)

II – PIECES JUSTIFICATIVES RELATIVE A L'INVESTISSEMENT

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Eléments relatifs à l'opération	- Réception par la Caf de la délibération de l'instance décisionnelle ou du représentant du promoteur régulièrement mandaté, approuvant expressément les termes de la présente convention. - Descriptif de l'opération indiquant, notamment les motifs, le lieu d'implantation et son opportunité géographique
Eléments relatifs à la structure financée	- Conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou conditions d'occupation des locaux
En cas de création ou d'extension	- Budget prévisionnel de la première année de fonctionnement de la structure financée après réalisation de l'opération - Nombre d'actes prévisionnels de la première année de fonctionnement suivant la réalisation de l'opération
En cas d'extension, d'aménagement ou d'équipement	- Copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande d'aide financière
Modalités de financement du projet	- Tout document attestant du coût prévisionnel de l'opération (devis, APS)
Maintien de la destination de l'établissement	- Attestation engageant le partenaire sur le maintien de la destination de l'établissement pendant 10 ans
Réservation de places pour les crèches de personnel	- Engagement écrit des entreprises attestant de la pré-réservation d'au moins la moitié des places financées dans le projet
Majoration développement durable	- certificats ou attestations de label HQE ou BBC.
Grille tarifaire pour les MC PAJE	- La grille tarifaire concernant votre structure : les subventions d'investissement ne peuvent être accordées que si votre grille tarifaire respecte les préconisations de la CAF

ANNEXE 1 : LISTE DES NATURES DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

<u>Foncier :</u> Achat de terrain, Achat d'immeuble, Frais de notaire rattaché aux biens relevant de l'opération d'investissement...			
<u>Gros œuvre :</u>			
Construction, Extension, Fondations spéciales, Terrassement, Voierie et réseaux divers (VRD) : branchements eaux, électricité, gaz, téléphone...	Ravalement, Etanchéité, aire de stationnement, dallages, Démolition,	Couverture, Charpente, Menuiseries extérieures, Volets,	<u>Energie :</u> photovoltaïque, domotique, récupérateur d'eau, ...
<u>Aménagement intérieur :</u>			
Menuiseries intérieures, Cloisons, Doublages, Revêtements de sol, Carrelages/faïences, Peintures,	Electricité (courants forts et courants faibles), Plomberie, Chauffage, Ventilation, Climatisation,	Serrurerie, Téléphonie, Sécurité incendie, Signalisation,	Ascenseurs, Baie informatique, ...
<u>Equipement simple et particulier :</u>			
<u>Mobiliers :</u> cuisine, bureau, dortoir, locaux annexes (type stockage, entretien, etc),	<u>Petits matériels :</u> vaisselle, informatisation, ...	<u>Puériculture :</u> poussettes, tables à langer, ...	<u>Pédagogie :</u> livres, jouets, jeux d'intérieurs, ...
<u>Honoraires et Frais administratifs :</u> Maîtrise d'œuvre (architecte...), Aide à maîtrise d'ouvrage, Géomètre, Mission Csp (sécurité), Bureau de contrôle, Etudes, Etudes de sol, Frais bancaires, Assurances diverses...			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20200804-2872026-AU

Accusé certifié exécutoire 7/17

Réception par le préfet : 04/08/2026

Autres :

Aménagements extérieurs :
jardins, clôtures,
sols extérieurs...

Jeux d'extérieurs,
...

Marketing :
Communication,
Presse, Publication,
...

ETAT RECAPITULATIF DES DEVIS

NOM DU PROGRAMME : **FME Crèche A PETITS PAS (Veauce)**

NOM DU PROMOTEUR : **Communauté de communes de Forez-Est**

Nature travaux /équipement (classement par nature)	Nom entreprise prestataire	Date du <u>Devis</u> (classée par ordre chronologique)	Montant HT	Mon tant TVA	Montant TTC*
Aménagement extérieur :					
Avancée toiture et portillon extérieur (Devis n° 2)	LS Métallerie	07/07/2026	12 640,50 €	20%	15 168,60 €
Aménagement intérieur :					
Portillon, Remplacement de portes (Devis n° 1)	Menuiserie M2D	17/03/2026	3 000,00 €	20%	3 600,00 €
Equipement simple et particulier					
Honoraires et frais administratifs					
TOTAL			15 640,50 €	20%	18 768,60 €

Je soussigné, Pierre VERICEL, Président atteste que toutes les dépenses mentionnées relèvent de la notion d'investissement et feront l'objet d'un amortissement dans la comptabilité.

Le promoteur récupère-t-il la TVA ? **Non**

A **Feurs**

Le.....

Le Promoteur, le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre chargé de l'opération

(cachet + signature**)

**Le montant total des devis présentés doit correspondre au montant total des dépenses renseignées dans le plan de financement prévisionnel*

*** préciser en toutes lettres la qualité et le nom du signataire*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2872026-AU

Accusé certifié exécutoire 8/17

Réception par le préfet : 04/08/2026

ANNEXE 3. MODELE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Afin de garantir leur intégrité et de prévenir les fraudes, les bénéficiaires des subventions de la branche signent une attestation de probité et de non-condamnation.

Je soussigné(e) : **Monsieur VERICEL Pierre, Président de la communauté de Communes de Forez-Est**

né(e) le : **1 octobre 1955** à **Chazelles-sur-Lyon (42140)**

demeurant : **9, rue Jules Ferrier
42140 Chazelles-sur-Lyon**

déclare :

- **n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale ;**
- **n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'autre sanction en application du titre VI de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ou, dans le régime antérieur à cette loi, en application du titre II de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes.**

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A **Feurs**, le

Signature – Prénom et nom du déclarant : **Pierre VERICEL**

ANNEXE 4. MODELE DE LA DECLARATION D'INTERETS

La branche Famille s'abstient de subventionner toute entité placée dans une situation qui conduirait à dévoyer l'objet des fonds versés.

Dans ce cadre, la présente déclaration vise à prévenir tout risque de dévoiement de la subvention ou de refacturation abusive.

A cet effet, sont déclarés les liens d'intérêts de toute nature entre le demandeur de la subvention et des tiers qui sont de nature à dévoyer ou paraître dévoyer l'usage de la subvention versée.

La déclaration doit être signée personnellement et chaque page doit être paraphée.

Je soussigné(e) : **Pierre VERICEL, Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

Reconnais avoir pris connaissance de la demande de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes public ou privé :

- exploitants ultérieurs de la structure financée ;
- entités propriétaires du bâtiment sur lequel elle est implantée.

Déclaration :

1° Déclaration des liens matériels, directs ou indirects :

Le demandeur est-il lié à l'entité propriétaire des murs ? ☐ OUI ☒ NON
Le demandeur est-il lié au gestionnaire ultérieur de la structure ? ☐ OUI ☒ NON

Dans l'affirmative, veuillez préciser lesquels, notamment les points ci-après :

- les participations financières directes éventuellement détenues dans le capital du propriétaire ou du gestionnaire ;
- l'appartenance à un même groupe de sociétés que le propriétaire ou le gestionnaire ;
- l'existence d'une gestion commune avec le propriétaire ou le gestionnaire, en particulier une participation aux organes dirigeants du propriétaire ou du gestionnaire ;
- l'exercice d'une activité rémunérée ou donnant lieu à gratification pour le compte du propriétaire ou du gestionnaire, ou au sein de la structure dans le cadre d'une Maison d'assistant maternel.

RAS

2. Déclaration des liens familiaux

Le demandeur est-il détenu intégralement ou partiellement par une personne physique entretenant des liens familiaux avec une personne physique qui détient ou gère la personne morale en charge de l'exploitation, ou le propriétaire des murs ?

Non

Dans le cas d'un projet de Mam :

Le demandeur est-il détenu intégralement ou partiellement par une personne physique entretenant des liens familiaux avec un ou plusieurs professionnels ayant vocation à travailler au sein de l'établissement ?

RAS

3° Autre lien susceptible de présenter un risque de dévoiement de la subvention versée :

Aucun

Je soussigné(e), monsieur **VERICEL Pierre** certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait le :

Signature :

**Micro-crèche L'ARCHE DES PITCHOUS
20 bis place des Combattants
42 210 Bellegarde-en-Forez**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2872026-AU

Accusé certifié exécutoire **11/17**

Réception par le préfet : 04/08/2026



Menuiserie M2D

470 rue de l'industrie

42110 CIVENS

Tél : 04 77 27 38 15

Email : contact@menuisierm2d.fr

Devis N° DE01464
Date : 17/03/2026
Date de validité : 16/04/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST

13 AVENUE JEAN JAURES

BP13

42110 FEURS

Affaire : crèche Bellegarde

Référence :

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Zone change, portillon .Fourniture et pose de porte maternelle recouper à une hauteur de 1450 mm (au dessus de la poignée et de l'anti-pince doigt) avec oculus vitrée 44/ 2 dimension clair de vue 255 x 255 mm, finition à peindre (idem portillon réalisé à la crèche de FEURS)					
L'ensemble1 Vantail dimension 930 x 1450 ht	1,00	U	505,00	505,00	20,00
Remplacement de portes de circulation existante comprenant : - Dépose et évacuations en décharge des anciennes portes - Fourniture et pose de portes MATERNELLE finition à peindre, 2 oculi vitrage 44/ 2 par vantail avec clair de vue 255 x 255 mm - Entaillage de nouvelle paumelles en partie basse. - Modification de la position de la gâche pour avoir une hauteur de poignée à 1300 ht - vérification du bon fonctionnement					
L'ensemble dimension 930 x 2040 ht	4,00	U	475,00	1 900,00	20,00
L'ensemble dimension 930 x 2040 ht sans oculus	2,00	U	383,00	766,00	20,00
NB: porte NON feu, reprise de peinture des huisseries et vantaux des portes non compris dans ce devis.					
remise commercial exceptionnel	-1,00	U	171,00	-171,00	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	3 000,00	600,00

Total HT	3 000,00
Total TVA	600,00
Total TTC	3 600,00
Net à payer	3 600,00 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)



Émetteur ou Émettrice
LS Métallerie
336 RUE DU STADE
42210 BELLEGARDE-EN-FOREZ - France
contact@ls-metallerie.fr
+33 6 35 45 82 12

Client ou Cliente
Forez Est .
6 Place Paul Larue
42110 Feurs - France

Devis

Numéro D2026 07 249
Date d'émission 07 juil. 2026
Date d'expiration 07 août 2026

Devis à nous retourné signé avec la mention "Bon pour accord" et un acompte de 30%

Produits	Prix HT	TVA	Total TTC
Structures	4 463,33 €	20%	5 356,00 €

Fabrication de 5 structures aux dimensions suivante :

1,10x1,90m.
1,10x3,10m.
1,10x2,30m.
1,10x2,20m.
2,20x5,40m.

Structures suivant le schémas suivant :

Cadre et traverses de renfort en tube de 100x50mm.
Jambes de forces en tube de 50x50mm.
Fixation dans le mur.

Thermolaquage époxy, Ral à convenir.

Pose de l'ensemble.

Hors remplissage.

Remplissage en tôle perforée Ø10	2 956,87 €	20%	3 548,24 €
---	------------	-----	------------

Remplissage en bois (bois tropical)	4 484,80 €	20%	5 381,76 €
--	------------	-----	------------

Portillon	735,50 €	20%	882,60 €
------------------	----------	-----	----------

Fabrication d'un portillon similaire à celui existant.
Modification de la hauteur : 1.50m ou 1.80m.

Réutilisation du barillet.

Thermolaquage époxy, Ral à définir suivant couleur du précédent.

Pose de l'ensemble.

Prix valable si la pose est faite en même temps que celle des structures.

Attention :

Ce devis est établi sous réserve de la prise de cotes définitives, état du chantier et de la demande finale du client.
Les prix indiqués sont susceptibles d'être révisés en cas d'augmentation du coût du thermolaquage et des matières premières.

Détails TVA

Taux	Montant TVA	Base HT
20%	2 528,10 €	12 640,50 €

Récapitulatif

Total HT	12 640,50 €
Total TVA	2 528,10 €
Total TTC	15 168,60 €